

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Académie de POITIERS

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : www.snfolcacademiepoitiers.fr

snfolcacademiepoitiers@orange.fr

Déclaration liminaire à la CAPA des mutations CPE du 5 juin 2018.

Cette CAPA se tient après la grève du 22 mai dernier dans laquelle **Force Ouvrière** s'est engagée pleinement pour la défense des personnels et du service public..

Les attaques du gouvernement sont sans précédent : le maître mot de l'agenda social 2018-2019 présenté par le ministre, est d' « *Adapter la RH de l'éducation nationale aux nouveaux enjeux* ». Il s'agit bien de se débarrasser de fonctionnaires d'Etat de l'Education nationale.

C'est d'ailleurs le sens du projet d'arrêté présenté par le ministre au Comité technique ministériel du 16 mai **contre** lequel **Force Ouvrière** a voté. Des milliers de fonctionnaires sont menacés de perdre leurs garanties statutaires et donc de sortir de l'Education Nationale au nom d'une logique de pseudo-modernité qui ne vise que la flexibilité des personnels et les économies budgétaires.

A qui le tour ? Ce projet s'inscrit pleinement dans CAP 2022 : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, recrutement de contractuels, mobilité forcée...

Les Psy-EN(EDO) ont été sortis par le ministre du cadre dérogatoire de l'Education nationale dont les conséquences immédiates pour les PSYEN ont été les fermetures des CIO et le transfert des personnels aux régions...

Le gouvernement s'attaque maintenant aux CPE, qui sont menacés d'externalisation.

Alors que les vies scolaires sont en crise dans de nombreux établissements à cause du manque de personnels et notamment des CPE, alors que les situations de conflits se multiplient entre élèves mais aussi avec les personnels, que les effectifs ne cessent d'augmenter et que les permanences explosent avec la diminution des heures en collège dans le cadre de la réforme, seule la réponse du gouvernement est de remettre en cause le statut de ceux qui luttent au quotidien pour tenter de maintenir un climat correct dans les établissements. Or la prise en compte de ces situations est fondamentale pour éviter l'escalade : quand les vies scolaires sont sous tensions et sinistrées, des incidents se multiplient contre les personnels et entre les élèves, des situations à risque se multiplient dans les collèges, les lycées, dans les internats...

La circulaire de 2015 a déjà conduit à une redéfinition du temps de travail des CPE. Pratique, dans un contexte de pénurie de personnels.

Et pourtant, l'urgence, c'est le recrutement de CPE en nombre suffisant.

Au concours 2018, 427 postes ouverts au concours contre, pour exemple, 488 en 2016. Plus 37 postes aux concours par rapport à l'année dernière alors qu'on attend 26 000 élèves en plus dans le secondaire à la rentrée 2018. Soit 706 élèves par CPE ! Sans compter les établissements qui sont déjà en tension parce qu'il manque des postes. En 2016-2017, les CPE étaient 12 315 pour 5 579 355 élèves (soit 1CPE pour 453 élèves). Cette année, ils sont 11 000 pour 5 629 777 élèves (soit 1 CPE pour 511 élèves, tous établissements confondus). Cette détérioration des conditions de travail et d'accueil des élèves est inadmissible. On ne peut pas faire des économies sur le dos de l'Education.

Au contraire **FO** revendique :

- l'**augmentation du nombre de postes de CPE aux concours**,
- l'**augmentation du nombre de postes en fonction des demandes des personnels dans les établissements**
- le **maintien du corps des CPE dans l'Education Nationale**
- enfin le **respect du droit à la protection fonctionnelle et la protection des personnels placés dans des situations à risque**.

Je vous remercie de votre écoute,

Christelle Gire

CPE

Commissaire paritaire Force Ouvrière